

PROFIL de BAIGNADE

2024



ZONE DE BAIGNADE

Nom de la baignade :
Plage du plan d'eau communal
Commune :
Arlanc
Région :
Auvergne Rhône Alpes
Département :
Puy de Dôme
Période officielle d'ouverture :
1^{er} juillet – 31 août

BAIGNADE
SURVEILLÉE



En cas de problème constaté (pollution, détérioration...) :
s'adresser à la mairie d'Arlanc

04 73 95 00 03



Plage du plan d'eau d'Arlanc

QUALITE DE L'EAU DE BAIGNADE

❖ Aspect bactériologique

L'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau de baignade est basée sur l'analyse de deux indicateurs de contamination fécale : Escherichia coli et Entérocoques intestinaux. Leur présence témoigne d'une contamination microbiologique et la potentielle présence d'autres germes bactériens pathogènes pour l'homme ou virus et parasites. Les principaux risques associés sont des troubles intestinaux (gastro entérite) ou ORL.

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années consécutives) :

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2005	2007	2008	2023	2024

Indice de qualité :

excellent

bon

suffisant

insuffisant

non classé

nombre annuel échantillons insuffisant

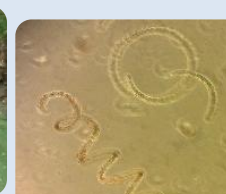
nombre d'années consécutives insuffisant

La qualité bactériologique de l'eau de baignade ne pourra être classée qu'à partir de 2026.

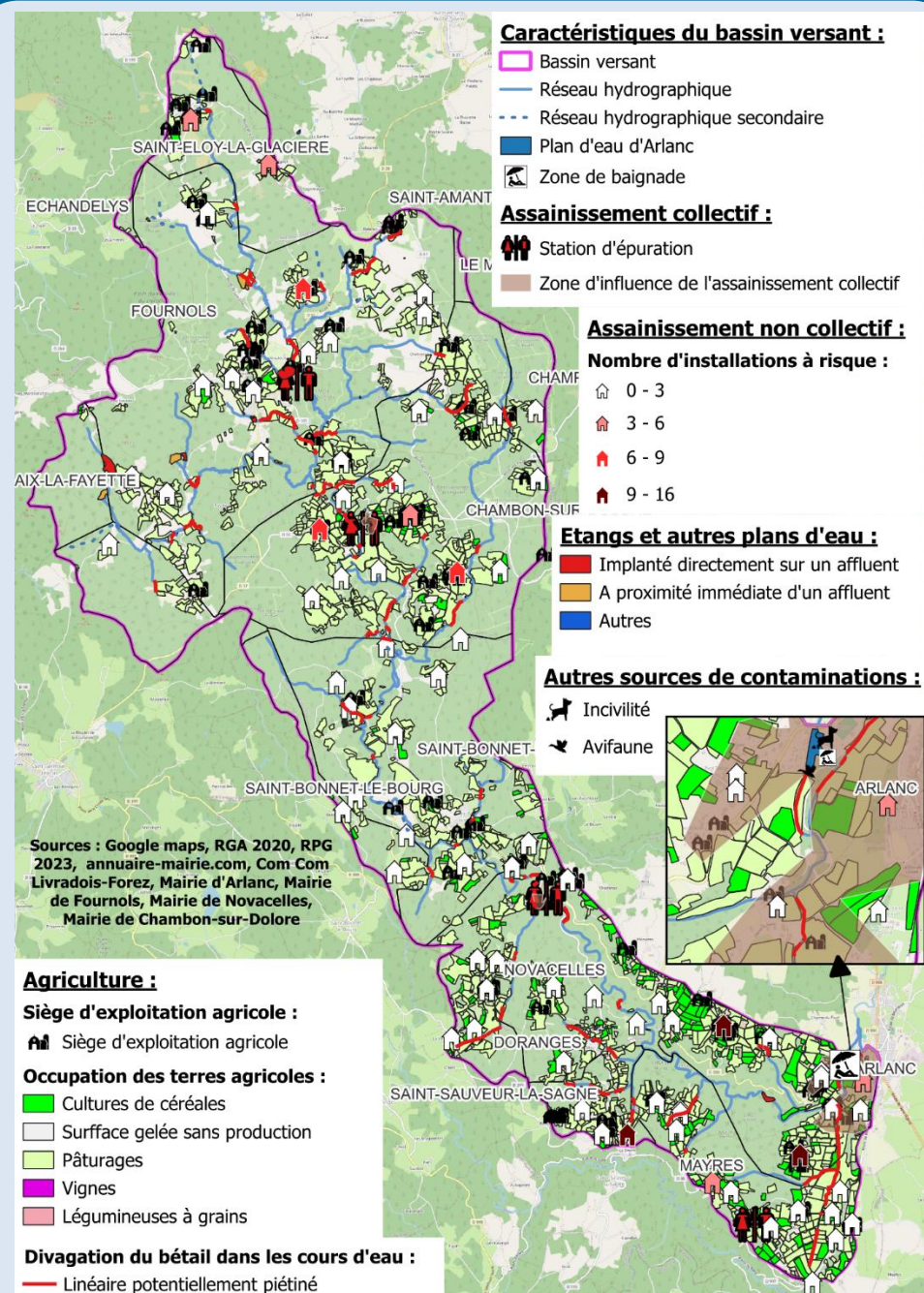
❖ Aspect cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques naturellement présents dans l'eau. De nombreuses espèces sont recensées, dont certaines sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

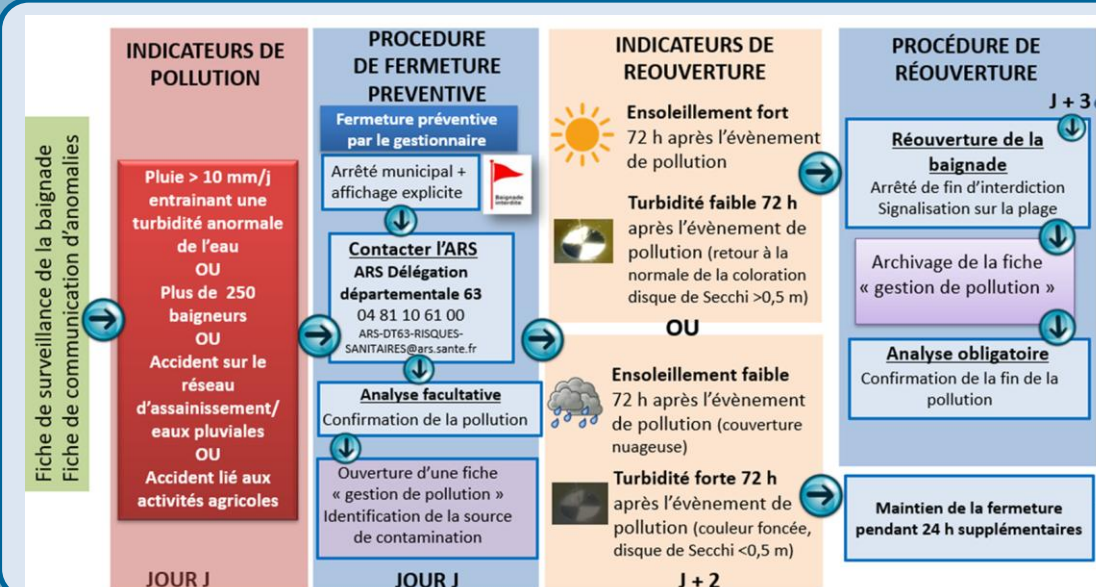
Sur le plan d'eau d'Arlanc des cyanobactéries sont régulièrement observées. Leur présence est un phénomène évolutif et ponctuel : la mise en place d'une surveillance visuelle de la plage est préconisée, en plus du suivi sanitaire réglementaire.



CARTE DE SITUATION



MESURES DE GESTION ACTIVE



PLAN D'ACTIONS POUR LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS

